



9 rue Madeleine Brès  
BP 1543  
25009 BESANÇON CEDEX  
Tel : +33 (0)3 81 53 28 55  
[www.mazars.com](http://www.mazars.com)

## LES INVITES AU FESTIN

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Besançon : 9 rue Madeleine Brès – BP 1543 – 25009 BESANÇON CEDEX – Tel : +33 (0)3 81 53 28 55  
Vesoul : 10 rue Victor Dollé – Z.A.C. Technologia – CS 80142 – 70003 VESOUL CEDEX – Tel : +33 (0)3 84 76 21 11

Société d'Expertise Comptable – Tableau de l'Ordre Régional de Bourgogne Franche-Comté  
Société de Commissariat aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Besançon  
S.A.S. au Capital de 8 000 000 € – R.C.S. Besançon 622 820 223 – Siret 622 820 233 00122 – TVA Intracommunautaire FR 24 622 820 223

## LES INVITES AU FESTIN

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901  
10 rue de la Cassotte - 25000 BESANCON

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'Association LES INVITES AU FESTIN,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES INVITES AU FESTIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe des comptes annuels :

- « 4-1 *Faits caractéristiques de l'exercice* » qui explique les conditions du maintien du principe de continuité d'exploitation,
- « 6-1-3 *Réévaluation* » qui décrit les impacts de la réévaluation des immobilisations réalisée au cours de l'exercice,
- « 5-1 *Principes généraux* » qui expose le changement de méthode comptable dans le cadre de la première application du règlement ANC n° 2018-06.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'application du changement de méthode comptable dans le cadre de la première application du règlement ANC n° 2018-06 et la réévaluation des immobilisations réalisée au cours de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

## Responsabilité de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que des informations la concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux Comptes

**MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

A Besançon, le 19 mai 2021



**Claude PETREMANT**

Commissaire aux Comptes inscrit

## LES INVITES AU FESTIN

Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Fonds commercial <sup>(1)</sup>				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	11 253	11 253		821
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	11 253	11 253		821	
	Immobilisations corporelles	Terrains	207 791	6 665	201 126	56 891
		Constructions	890 952	405 402	485 549	150 916
Inst.techniques, mat.out.industriels		420 425	307 571	112 854	5 791	
Immobilisations corporelles en cours		498		498	498	
Avances et acomptes						
Immobilisations grevées de droit						
Autres				116 886		
TOTAL	1 519 668	719 639	800 029	330 985		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées	15 117		15 117	16 384	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	6 439		6 439	7 800	
TOTAL	21 557		21 557	24 184		
Total I		1 552 479	730 892	821 587	355 991	
Actif circulant	Stocks et en cours	26 698	4 093	22 605	23 904	
	Avances et acomptes versés sur commande					
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 951		6 951	20 644
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	27 891		27 891	32 264
	TOTAL	34 842		34 842	52 909	
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		327 270		327 270	29 816	
Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>		6 157		6 157	6 006	
Total II		394 969	4 093	390 876	112 636	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		1 947 449	734 985	1 212 463	468 628	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

## LES INVITES AU FESTIN

<b>Passif</b>		Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Fonds propres	Sans droit de reprise	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	
		10 805	
			99 968
	Avec droit de reprise	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	
			6 097
			58 830
		482 701	
	Réserves	<b>Réserves</b>	
		19 798	136 442
		116 643	
	-260 324	-269 955	
	<b>-26 809</b>	<b>-144 461</b>	
	<i>Situation nette (sous total)</i>	<b>-113 077</b>	
		4 265	36 576
<b>Total I</b>		<b>347 080</b>	<b>-76 501</b>
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total I bis</b>			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		51 462
<b>Total II</b>		<b>81 430</b>	<b>51 462</b>
Provisions	Provisions pour risques		778
	Provisions pour charges		
<b>Total III</b>		<b>778</b>	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		227 751
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>		360 414
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>		12 758
	Avances et acomptes reçus <sup>(3)</sup>		1 665
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		82 828
	Dettes des legs ou donations		35 851
	Dettes fiscales et sociales		153 255
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		498
	Autres dettes		14 738
	Instruments de trésorerie		408
Produits constatés d'avance			
<b>Total IV</b>		<b>783 174</b>	<b>493 666</b>
Écart de conversion Passif V			
<b>TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)</b>		<b>1 212 463</b>	<b>468 628</b>
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		
	Dettes sauf (3) à plus d'un an		186 434
	Dettes sauf (3) à moins d'un an		305 566
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

## LES INVITES AU FESTIN

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020  
 Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	5 940	7 157
	<b>Ventes de biens et services</b>		
	Ventes de biens	42 571	
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	276 032	
	<i>dont parrainages</i>		
	Ventes de marchandises		53 851
	Production vendue		317 277
	Montant net du chiffre d'affaires		371 128
	Production stockée		
	Production immobilisée		942
	<b>Produits de tiers financeurs</b>		
	Concours publics et subventions d'exploitation	993 347	1 045 131
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	84 706	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	171 780	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 980	30 235	
Utilisations des fonds dédiés	15 443		
Autres produits	56	120 862	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>1 594 857</b>	<b>1 575 457</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	19 819	50 023
	Variation de stocks	1 290	-11 097
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		98 932
	Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		-2 876
	Autres achats et charges externes <sup>(1)</sup>	322 429	278 749
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	61 079	64 781
	Salaires et traitements	827 335	890 009
	Charges sociales	307 924	304 059
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	52 991	45 036
	Dotations aux provisions		
	Subventions versées par l'association		
	Reports en fonds dédiés	15 795	
	Autres charges	10 372	9 755
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>1 619 038</b>	<b>1 727 373</b>
	<b>1. Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>-24 180</b>	<b>-151 915</b>
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

## LES INVITES AU FESTIN

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020  
 Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	115	104
	Autres intérêts et produits assimilés	192	814
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		308	918
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	4 446	4 560
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERS IV		4 446	4 560
2. Résultat financier (III-IV)		-4 138	-3 641
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-28 319	-155 557
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	2 724	16 342
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		2 724	16 342
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	436	5
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	778	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		1 215	5
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		1 509	16 336
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs IX			9 239
Engagements à réaliser sur ressources affectées X			14 480
Total des produits (I + III + V + IX)		1 597 890	1 601 957
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)		1 624 700	1 746 419
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-26 809	-144 461
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		22 846	
Prestations en nature		9 200	
Bénévolat		215 118	
TOTAL		247 164	
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature		22 846	
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature		9 200	
Personnel bénévole		215 118	
TOTAL		247 164	



## 1 Objet social

Les Invités au Festin accompagnent des personnes en difficulté psychique à travers la mise en œuvre des principes de la psychiatrie citoyenne : fraternité, liberté, égalité, solidarité. L'association leur propose des espaces d'accueil et de vie pour leur permettre, par les liens qu'elles pourront créer avec d'autres, d'expérimenter leurs capacités existentielles et relationnelles, et les aider ainsi à retrouver un sens à leur vie.

Les organes statutairement compétents de l'entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de l'entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans les fonds propres.

## 2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi et s'articule autour de 5 pôles d'activités :

### 1. Accueil en journée (Support Groupe d'Entraide Mutuelle)

L'accueil en journée est un lieu d'accueil et de convivialité pour lutter contre l'isolement des personnes en souffrance psychique, initialement développé par les Invités au Festin sous la forme d'ateliers animés par des bénévoles ou des salariés de l'association.

*« Le GEM ou Groupe d'Entraide Mutuelle est un outil d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale de personnes en situation de grande fragilité ; il peut contribuer à assurer un meilleur accompagnement des personnes en souffrance psychique ».*

L'association d'usagers GEM La Fontaine a été créée le 5 février 2008, elle est gérée par les Invités au Festin, et fonctionne dans le même esprit.

De nombreux ateliers sont proposés aux participants : ateliers d'expression manuelle, ateliers d'expression artistique, activités de convivialité, activités culturelles et sportives, temps d'écoute.

Les activités ont un double objectif :

- Redonner confiance aux personnes dans leur capacité à agir de manière durable.
- Leur permettre de retrouver le plaisir, le goût de faire, et le désir de reprendre une activité régulière, puis un emploi si possible. Les activités sont une médiation entre les personnes, l'occasion de nouer des liens structurants, porteurs de vie et d'épanouissement.

## 2. Logement (Support lieux de vie Maisons Relais et extensions)

Ces lieux de vie proposent un logement durable à des personnes souffrant de difficultés psychiques et sociales, quelles qu'en soient les causes, dans des lieux intermédiaires entre une prise en charge institutionnelle totale et une vie complètement autonome.

Cet habitat communautaire de petite taille associe la jouissance de logements privatifs à la présence de lieux collectifs qui répondent au besoin de partager des repas, des loisirs et des activités. La vie de style communautaire favorise un travail sur l'autonomie et les relations permettant de prendre soin de soi, de s'ouvrir aux autres, de vivre l'échange et de recréer le lien citoyen.

L'encadrement de ces deux structures est assuré par deux responsables de maison, deux accompagnantes et deux aide-accompagnants (ces postes étant occupés par des résidents ou des anciens résidents).

Le « *vivre avec* » est assuré par des bénévoles (activités, sorties, moments de convivialité...).

Depuis 2019, l'association propose également du logement en diffus à proximité du site des Capucines à Besançon, 48 rue de Belfort et 19 rue Berlioz.

## 3. Accompagnement (support SAMSAH dédié handicap d'origine psychique)

Le SAMSAH accompagne soixante personnes volontaires et demandeuses d'accompagnement, résidant sur Besançon ou une commune du Grand Besançon et ayant un projet de vie nécessitant un accompagnement et un soutien médico-social. Ce service a pour vocation d'accompagner des personnes adultes de moins de soixante ans souffrant de difficultés psychiques, vers l'indépendance et l'autonomie. Il soutient les personnes à leur domicile pour leur permettre de retrouver leur place dans la cité.

Dans une démarche de soin globale et dans l'esprit du concept IAF de psychiatrie citoyenne, ces personnes rencontrent des professionnels du médical, paramédical et du social.

Cet accompagnement se manifeste concrètement à travers deux approches :

- Une approche médicale : suivi du parcours de soins, lien avec les partenaires et les familles.
- Une approche sociale : suivi du parcours de vie (logement, emploi, droits sociaux, aide pour la gestion et l'organisation du budget, projets personnels, vie quotidienne), lien avec les proches.



#### 4. ESS (supports boutique Fil & Cie et Friperie)

L'association a développé plusieurs activités du champ de l'économie sociale et solidaire. Le pôle ESS a obtenu le statut d'entreprise adaptée en 2019. Trois postes salariés pour des personnes en situation de handicap ont pu être développés.

Friperie :

Activité qui prend la forme d'ateliers de responsabilisation pour les participants.

Ces activités permettent aux participants de développer un savoir-faire « social » :

- Prise progressive de responsabilités,
- Apprentissage de la tenue d'un poste de travail,
- Développement des capacités d'autonomie et relationnelles,
- Réhabilitation sociale et professionnelle.

Ateliers couture (ouvert au grand public) :

Boutique Fil&Cie, porteuse de sens (vente de vêtements neufs et accessoires).

#### 5. Recherche et Développement (Support Réseau associatif)

Les missions du réseau IAF :

- Agir pour donner une visibilité importante au mouvement de psychiatrie citoyenne afin de changer le regard de la société et de peser sur l'évolution des politiques sanitaires et sociales.
- Lutter contre la solitude et l'exclusion des personnes souffrant de difficultés psychologiques et sociales quelle qu'en soit la cause, en créant une alternative psychiatrique et citoyenne.
- Répondre aux besoins importants non satisfaits en matière de structures adaptées au suivi et à l'accompagnement des personnes souffrant de difficultés psychologiques et sociales.
- Regrouper des lieux d'accueil et de vie citoyens, qui réalisent les principes de la charte du réseau IAF.

Plus un pôle Direction et fonctions supports intégrées :

- Direction et communication,
- Service RH,
- Service comptabilité,
- Accueil,
- Entretien et maintenance.

### 3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par l'entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- 42 salariés, 31.35 ETP,
- 121 bénévoles,
- 2 volontaires en service civique,
- 172 adhérents.

Les Invités au Festin sont propriétaires de la Maison des Sources au 10 rue de la Cassotte à Besançon.

Accueil en journée :

- 1 GEM (Groupe d'entraide Mutuelle) situé au 10 rue de la Cassotte à 25000 Besançon (80 participants),
- 1 accueil en journée situé au 22 rue Montalembert à 25120 Maïche (25 participants).

Logement :

- 1 maison relais Les Capucines située au 10 rue de la Cassotte à 25000 Besançon (13 chambres individuelles) + extension au 48 rue de Belfort (3 logements individuels de type T2) + extension au 19 rue Berlioz depuis le 15 décembre 2020 (7 logements individuels type T3),
- 1 maison relais La Lanterne située au 2 rue des Fontaines à 25115 Pouilley-Les-Vignes (14 studios).

Accompagnement :

- 1 SAMSAH situé au 6 B Boulevard Diderot à 25000 Besançon (60 personnes accompagnées).

ESS :

Statut d'entreprise adaptée (4 salariés) :

- 1 boutique de vêtements neufs et accessoires située au 42 rue de Belfort,
- 1 friperie bric-à-brac et 1 atelier couture situés au 10 rue de la Cassotte à 25000 Besançon.

Recherche et Développement (Support Réseau associatif) :

- Accompagnement et ingénierie de projet + formation/immersion dans notre structure initiale (pilote).
- Conférences/plaidoyer pour une psychiatrie citoyenne et la déstigmatisation des personnes en souffrance psychique. Organisation de Colloques.

Direction et fonctions supports intégrées :

- 1 pôle administratif situé au 28 rue de Vittel à 25000 Besançon (Direction, service RH, service comptabilité, service communication),
- 1 pôle accueil situé au 10 rue de la Cassotte à Besançon (Accueil physique et téléphonique).

## 4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

### 4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

- L'application du règlement ANC n°2018-06 « relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif » avec notamment la création de nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application,
- La mise en œuvre d'un plan d'économies financières qui a engendré la suppression de 3 postes salariés,
- Pandémie COVID-19 :

Conséquences immédiates pour les Invités au Festin :

La fermeture de l'ensemble des activités du pôle ESS et notamment des 2 boutiques (friperie et Fil&Cie), ainsi que des accueils en journée de Besançon et Maïche pendant le 1<sup>er</sup> confinement.

Dans ce contexte, plusieurs décisions ont été prises :

- Compte tenu des mesures de prévention préconisées (« gestes barrières »), de l'absentéisme important (dû à la fermeture des établissements scolaires et à l'état de santé de certains personnels fragiles nécessitant une mise à l'abri) et des mesures de confinement décidées par le gouvernement (arrêt du 16/03/2020), les accès aux différents locaux ont été limités au maximum : mise en place d'une permanence téléphonique au SAMSAH et maintien de l'accompagnement au domicile pour les personnes les plus fragiles ; suspension du bénévolat sur tous les pôles ; rédaction d'un plan de continuité des services,
- Mise en chômage partiel des salariés du pôle ESS,
- Demande immédiate de report du paiement des charges sociales (URSSAF, retraite).

La réouverture du pôle ESS s'est faite progressivement à compter de juin. La réouverture de l'accueil de jour a été progressive dès fin mai pour le GEM et début juillet pour l'accueil en journée de Maïche. Le retour des bénévoles s'est fait très progressivement. Depuis, les conditions d'accueil sont limitées à un nombre de personnes restreint et les gestes barrières restent de mise pour tous.

Sur le plan économique, IAF a bénéficié d'une forte mobilisation des Fondations partenaires et de nombreux autres partenaires pour un soutien dans le cadre de la COVID-19.

- Obtention du financement de l'ARS pour la pérennisation d'un GEM bi-site Maïche/Morteau à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020,
- Concrétisation d'un partenariat avec le bailleur social Néolia qui s'est traduit par la location de 10 logements supplémentaires avec l'extension de la MR Les Capucines au 19 rue de Berlioz avec 7 logements individuels,
- Démission complète du CSE en juillet (non renouvelé en l'absence de candidatures),
- Réorganisation du pôle ESS suite à la suppression du poste de responsable,
- Déménagements du SAMSAH pour des locaux plus grands et plus adaptés (du 28 rue de Vittel au 6 B bd Diderot) et des services administratifs (Direction et Communication du 8 rue de la Cassotte au 28 rue de Vittel / RH et Comptabilité du 10 rue de la Cassotte au 28 rue de Vittel).

- Réévaluation des immobilisations :

Au cours de l'année 2020, l'association a procédé à la revalorisation de son patrimoine immobilier, générant ainsi une plus-value immobilière de 483 K€. Celle-ci apparaît à l'actif du bilan aux postes « terrains » et « aménagements », en contrepartie de la situation nette de l'entité, sur la ligne « Ecart de réévaluation » du bilan.

## **4.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture**

La poursuite de la pandémie de Covid-19 à date constitue le principal événement postérieur à la clôture de l'exercice. Les effets ont été appréhendés à la clôture par la direction de l'association, au mieux de leur connaissance tant sur les éléments prévisionnels que sur les décisions stratégiques relatives à la conduite du projet associatif.

## **5 Principes et méthodes comptables**

### **5.1 Principes généraux**

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

#### *5.1.1 Changement de méthode comptable*

##### **Application du règlement ANC n°2018-06**

L'application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont appliqués rétrospectivement :

- Le poste comprenant le montant des dons affectées à l'acquisition d'immobilisations a été modifié à l'ouverture de l'exercice afin de présenter celui-ci avec le montant net des subventions perçues déduction des reprises au compte de résultat qui auraient été comptabilisées, au rythme des amortissements des immobilisations financées, si le règlement ANC n°2018-06 était appliqué antérieurement lors de l'attribution de ces subventions (méthode retenue généralement, et par notre entité, sachant que le PCG offre aussi la possibilité de comptabiliser les subventions directement dans le résultat dès l'exercice de leur acquisition),
- Le poste comprenant les subventions d'investissements reçues de partenaires privés a été modifié à l'ouverture de l'exercice afin de présenter ces subventions en fonds dédiés.

Les impacts à l'ouverture de l'exercice sur les postes du bilan sont les suivants :

- Situation nette :
  - Apports sans droit de reprise : -89 K€,
  - Apports avec droit de reprise : -6 K€,
  - Report à nouveau : +95 K€.
- Autres postes au passif du bilan :
  - Subventions d'investissement : -30 K€,
  - Fonds dédiés : +30 K€.



### 5.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

### 5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

## 5.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

## 5.3 Principales méthodes comptables

L'exercice écoulé à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31<sup>er</sup> décembre 2020.

Les tableaux et notes énumérés ci-après font partie intégrante des comptes annuels, établis par le conseil d'administration.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements ANC 2018-06 et du règlement ANC n°2020-08 modificatif du 2018-06 du 29 décembre 2020, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Pour son activité médico-sociale, elle se conforme également au Règlement ANC 2019-04 et au Plan comptable M22 BIS applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux établissements sociaux et médico-sociaux privés.

A défaut d'autres dispositions spécifiques dans les règlements précités, l'entité se conforme au règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables, à l'exception du point mentionné au paragraphe 5.1.1 ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

Seules sont exprimées les informations jugées significatives.

## 6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

### 6.1 Actif immobilisé

- Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée prévue (1 an sur concession et droits sur logiciel informatiques).

- Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou de revient.

- Participations et créances rattachées :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée du montant de la différence.

#### 6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D	F
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Réévaluation	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	14 454	-	3 200	-	11 254
Immobilisations corporelles	1 044 309	38 513	45 854	482 702	1 519 669
Immobilisations financières	24 185	1 280	3 907	-	21 558
<b>Total</b>	<b>1 082 947</b>	<b>39 793</b>	<b>52 962</b>	<b>482 702</b>	<b>1 552 480</b>

#### 6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	13 632	821	3 200	11 254
Immobilisations corporelles	713 324	52 170	45 855	719 639
Immobilisations financières	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>726 956</b>	<b>52 992</b>	<b>49 055</b>	<b>730 893</b>



### 6.1.2.1 Modalités d'amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée prévue.

Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Type d'immobilisation	Durée
Terrains	10 ans pour les aménagements.
Bâtiments	60 ans pour le gros œuvre, 20 ans pour les toitures, 7 ans pour l'électricité et le chauffage, 10 ans pour les agencements.
Appartement de fonction (transformé en bureaux administratifs)	20 ans.
Installations générales	De 5 ans à 15 ans suivant la nature des installations.
Matériel et outillage	5 ans suivant la nature du bien.
Installations, agencements divers	4 ans à 10 ans suivant la nature des travaux et des biens.
Matériel de transport	4 ans à 5 ans.
Matériel informatique	3 ans à 5 ans suivant la nature du matériel.
Mobilier	5 ans à 10 ans suivant la nature du bien.

### 6.1.3 Réévaluation

Les compléments de valeur brute et d'amortissements générés suite aux réévaluations par les réévaluations d'immobilisations sont les suivants :

	Montant au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Montant en fin d'exercice		Pour mémoire écart incorporé au capital	
	V. brutes	Amort	V. brutes	Amort	V. brutes	Amort	V. brutes	Amort	V. brutes	Incorporé capital et transféré réserve
Terrains	45 735	-	146 765	-	-	-	192 500	-	146 765	146 765
Constructions	439 425	295 981	292 388	14 710	-	-	731 812	310 691	292 388	292 388
Installations, matériels	88 294	80 820	43 549	6 941	-	-	131 843	87 761	43 549	43 549
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>573 453</b>	<b>376 801</b>	<b>482 702</b>	<b>21 651</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 056 155</b>	<b>398 452</b>	<b>482 702</b>	<b>482 702</b>
<b>Total.....</b>							<b>1 056 155</b>	<b>398 452</b>		

## 6.2 Actif circulant

### 6.2.1 Stocks et en cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les stocks ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de la valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks de marchandises	26 699	4 093	22 606
<b>Total</b>	<b>26 699</b>	<b>4 093</b>	<b>22 606</b>

### 6.3 Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	99 968			-89 163	10 805
Fonds propres avec droit de reprise	6 098			-6 098	
Ecart de réévaluation			482 701		482 701
Réserves « dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	136 442				136 442
Report à nouveau « dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	-211 125 96 806	-144 461 -1 316	95 262	-48 111	-260 324 47 379
Excédent ou déficit de l'exercice « dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	-144 461 - 1 316	144 461 1 316	-26 809 -11 299		-26 809 - 11 299
<b>Situation nette</b>	-113 077				342 815
▫ Subventions d'investissement	36 576			-32 310	4 265
<b>Total</b>	-76 501		551 152	-127 571	347 080

#### 6.3.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité.



### 6.3.2 Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée

En tant qu'entité gestionnaire il est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale sous gestion contrôlée de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.

Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

### 6.3.3 L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	-26 809	-144 461
Reprises du résultat antérieur (en + ou -)	48 694	48 111
= Excédent ou déficit effectif global	21 885	-96 350
Dont résultat effectif sous gestion propre *	-17 352	-95 034
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	39 237	-1 316

\*Le résultat de gestion propre inclut 1 841 € en 2020 et 4210 € en 2019 de variation de provisions congés payés rejetées par les tutelles.

#### 6.4 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	37 295	1 727	3 564			35 458	
ARS - GEM	10 668		6 054			4 614	
ARS - GEM cuisine mobile	3 500		500			3 000	
CCAH/AG2R - Accueil de jour		10 228				10 228	
Fondation de France - Soutien Covid		3 840				3 840	
Contributions financières autres organismes – projets associatifs			5 326		29 616	24 291	
<b>TOTAL</b>	<b>51 463</b>	<b>15 795</b>	<b>15 444</b>		<b>29 616</b>	<b>81 431</b>	

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice, les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés, le cas échéant relatives à des projets terminés dont l'organe habilité de notre entité a décidé de transférer les ressources disponibles à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « Utilisations des fonds dédiés » dans les Produits au compte de résultat.

**6.5 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice**

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an			Échéances à 1 an au plus	à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	15 118	-	15 118	Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Prêts Autres	-	-	-	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Créances de l'actif circulant :				- à 1 an au maximum à l'origine	-	-	-	-
Créances Clients et Comptes rattachés	6 951	6 951	-	- à plus de 1 an à l'origine	359 737	182 718	139 441	7 578
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-					
Autres	27 892	27 892	-	Emprunts et dettes financières divers	13 488	13 488	-	-
Charges constatées d'avance	6 157	6 157	-	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	35 851	35 851	-	-
				Dettes des legs ou donations	-	-	-	-
				Dettes fiscales et sociales	354 956	354 956	-	-
				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	3 726	3 726	-	-
				Autres dettes	14 738	14 738	-	-
				Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>56 118</b>	<b>41 000</b>	<b>15 118</b>	<b>TOTAL</b>	<b>782 496</b>	<b>605 478</b>	<b>139 441</b>	<b>7 578</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	-			Emprunts souscrits en cours d'exercice	148 000			
Prêts récupérés en cours d'exercice	-			Emprunts remboursés en cours d'exercice	41 117			

**7 Informations relatives au Compte de résultat**

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature.



### 7.1 Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>Produits par origine</b>				
1. Produits liés à la générosité du public				
1.1. Cotisations sans contrepartie	5 940	5 940		
1.2. Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	85 621	85 621	105 485	105 485
- Legs, donations et assurances				
- Mécénat				
1.3. Autres produits liés à la générosité du public				
2. Produits non liés à la générosité du public				
2.1. Cotisations avec contrepartie				
2.2. Parrainage des entreprises				
2.3. Contributions financières sans contrepartie	171 780		164 057	
2.4. Autres produits non liés à la générosité du public	325 709		406 912	
3. Subventions et concours publics	993 347		908 621	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	49		7 644	
5. Utilisation des fonds dédiés antérieurs	15 444		9 239	
<b>TOTAL</b>	<b>1 597 890</b>	<b>91 561</b>	<b>1 601 958</b>	<b>105 485</b>
<b>Charges par destination</b>				
1. Missions sociales				
1.1. Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 163 738	91 561	1 572 680	105 485
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2. Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2. Frais de recherches de fonds				
2.1. Frais d'appel à la générosité du public				
2.2. Frais de recherche et d'autres ressources	52 098		58 105	
3. Frais de fonctionnement	408 864		101 154	
4. Dotations aux provisions et dépréciations				
5. Impôts sur les bénéfices				
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice			14 480	
<b>TOTAL</b>	<b>1 624 700</b>	<b>91 561</b>	<b>1 746 419</b>	<b>105 485</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 26 809</b>	<b>-</b>	<b>- 144 461</b>	<b>-</b>
<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>Produits par origine</b>				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	215 118	157 478	357 307	357 307
Prestation en nature				
Dons en nature	22 846	22 846	22 559	22 559
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public	9 200			
3. Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>247 164</b>	<b>180 324</b>	<b>379 866</b>	<b>379 866</b>
<b>Charges par destination</b>				
1. Contributions volontaires liées aux missions sociales				
Réalisées en France	174 170	174 170	301 133	301 133
Réalisées à l'étranger				
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	15 354	6 154	12 553	12 553
3. Contributions volontaires au fonctionnement	57 640		66 180	66 180
<b>TOTAL</b>	<b>247 164</b>	<b>180 324</b>	<b>379 866</b>	<b>379 866</b>



## 7.2 Produits par origine

### 7.2.1 Produits liés à la générosité du public

#### 7.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations versées par les adhérents. Celles-ci n'ont pas d'autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publications ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

### 7.2.2 Produits non liés à la générosité du public

#### 7.2.2.1 Cotisations avec contrepartie

Les cotisations avec contrepartie sont les cotisations ayant une autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

#### 7.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité
- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

### 7.2.3 Subventions et concours publics

Détail des concours publics et subventions d'exploitation :

— Concours publics DDCSPP	209 625 €
— Concours publics ARS	474 023 €
— Concours publics CD	213 121 €
— Aide aux postes	23 741 €
— Subventions région	30 000 €
— Subventions CD	18 270 €
— Autres subventions	24 567 €

---

**Total ..... 993 347 €**

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* ».

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

#### **7.2.4 Missions sociales**

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaître si elle cesse. Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales.

#### **7.2.5 Frais de fonctionnement**

La rubrique « *Frais de fonctionnement* » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité (gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, moyens généraux, informatique).



### 7.3 Produits par origine des contributions volontaires en nature du CROD

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;

Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;

Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Bénévolat :

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'entité auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Entre autres, le bénévolat s'exerce dans les domaines suivants :

Activité	Nb heures	Valorisation € (SMIC en vigueur chargé)
GEM	331	4 781
AJ Maïche	372	5 379
ESS	2 528	36 519
Les Capucines	5 746	82 994
La Lanterne	2 251	32 505
<b>TOTAL</b>	<b>11 229</b>	<b>162 178</b>

L'association bénéficie également d'heures de bénévolat relatives aux fonctions de direction et de gestion, pour un nombre d'heures de 1 367, soit un équivalent de 62 140 €.

L'équivalent monétaire du bénévolat représente ainsi, pour l'exercice 2020 la somme de 224 318 €.

La méthode retenue pour la valorisation des apports en nature est la suivante :

Pour les apports en denrées alimentaires, la valorisation se fait sur la base du tiers des achats de denrées alimentaires effectués au cours de l'exercice soit  $10\,948 / 3 = 3\,649$  €.

Pour les apports en vêtements, objets et livres d'occasion, la valorisation se fait sur la base de 50% des ventes faites au cours de l'exercice soit  $29\,538 / 2 = 14\,769$  €.

L'équivalent monétaire des apports en nature représente pour l'exercice 2020 : 18 418 €.



## 8 Rémunération des cadres dirigeants :

Cette information n'est pas transmise car cela aboutirait à communiquer une rémunération individuelle.

## 9 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Hommes	9
Femmes	29
Total	38

## 10 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

### 10.1 Engagements financiers donnés et reçus

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Engagements donnés	Restant dû en €
Nantissement des comptes en faveur du CMPS en garantie d'un emprunt de 25 000 €. Echéance finale le 05/01/2024.	15 365
Caution « France Active Garantie » en faveur du Crédit Agricole de Franche-Comté en garantie d'un emprunt de 100 000 €. Echéance finale le 15/03/2026.	76 007
Nantissement des comptes en faveur du CMPS en garantie d'un emprunt de 8 000 €. Echéance finale le 30/04/2024.	6 685



### *10.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés*

Notre entité ne provisionne pas ses engagements suivants, dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Le régime correspondant est un régime d'indemnités de départ en retraite qui résulte du code du travail.

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève à 21 223 € au 31 décembre 2020.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Méthode de calcul choisie : rétrospective.
- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 62 ans.
- Taux d'actualisation : 0,33% (Taux Bloomberg zone € AA – Long terme 15 ans).
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1,5%.

Pour la prise en compte du risque de mortalité,

Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.

Le % de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est 34,05 %.



## 10.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

Engagements donnés	Charges de l'exercice	Engagement restant
BNP LEASE – 3 Copieurs Multifonction, 21 loyers trimestriels à l'origine de 838 €. Reste au 31/12/2020 9 loyers.	3 350	10 889
DIAC Location :		
— Location Dacia Lodgy (EZ-006-GL) basé à Maîche. 60 loyers mensuels de 250 €, reste au 31/12/2020 33 loyers.	2 999	8 789
— Location Renault Captur (EZ-946-GK). 60 loyers mensuels de 214 €, reste au 31/12/2020 22 loyers.	2 571	6 801
— Location Renault Twingo (DX-741-MZ) basé au SAMSAH. 60 loyers mensuels à l'origine de 163 €.	1 954	0
GRENKE LOCATION – Standard téléphonique IPBX, 4 loyers trimestriels de 828 €.	3 312	0
BNP LEASE - Copieur Multifonction repris de IAF réseau, 11 loyers trimestriels de 369 €. Reste au 31/12/2020 2 loyers.	1 475	738
BNP LEASE – Equipement micro-informatique HP, 12 loyers trimestriels de 427 €.	1 709	0
TOTAL	17 370	27 217



## 11 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice		RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice	
	N	Exercice N-1		N	Exercice N-1
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 – MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1– RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	5 940	
- Actions réalisées par l'organisme	91 561	105 485	1.2 Dons, legs et mécénats	85 621	105 485
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France					
1.2 Réalisées à l'étranger			- Dons manuels	85 621	105 485
1 Actions réalisées par l'organisme					
2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
<b>2– FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>			- Mécénats		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
<b>3– FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Total des emplois</b>	<b>91 561</b>	<b>105 485</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>91 561</b>	<b>105 485</b>
<b>4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>			<b>2- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		
<b>5- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>			<b>3- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>		
Excédent de la générosité du public de l'exercice			Déficit de la générosité du public de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>91 561</b>	<b>105 485</b>	<b>Total</b>	<b>91 561</b>	<b>105 485</b>



Contributions volontaires en nature		Exercice N	Exercice N-1	Ressources de l'exercice	
<b>Emplois de l'exercice</b>				<b>1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>	
<b>1 - Contributions volontaires aux missions sociales</b>				Bénévolat	157 478
Réalisées en France		174 170	301 133	Prestations en nature	357 307
Réalisées à l'étranger				Dons en nature	22 846
<b>2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>		6 154	12 553		22 559
<b>3 - Contributions volontaires au fonctionnement</b>			66 180		
<b>TOTAL</b>		<b>180 324</b>	<b>379 866</b>	<b>TOTAL</b>	<b>180 324</b>

<b>Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)</b>		
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
<b>Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)</b>		

Les ressources par origine comprennent les seules ressources liées à la générosité du public, composées des montants :

- Des cotisations sans contrepartie ;
- Des dons manuels comprenant les produits reçus des ventes de dons en nature ainsi que des legs, des donations, des assurances-vie et des dons effectués dans le cadre du dispositif du mécénat ;
- Des autres ressources liées à la générosité comprenant la quote-part de générosité reçue d'autres organismes et les revenus générés par les actifs issus de l'appel public à la générosité en sus des plus ou moins-values de cessions d'actifs à l'exception de celles des plus ou moins-values relatives aux biens provenant de legs ou de donation avant la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'organisme ou avant la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure ou avant la date de signature de l'acte authentique de donation.

A ce total des ressources de l'exercice, viennent s'ajouter, d'une part, la part relative à la générosité du public des reprises sur provisions et dépréciations et, d'autre part, l'utilisation des fonds dédiés antérieurs.



9 rue Madeleine Brès  
BP 1543  
25009 BESANÇON CEDEX

Tel : +33 (0)3 81 53 28 55  
[www.mazars.com](http://www.mazars.com)

## LES INVITES AU FESTIN

### Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Besançon : 9 rue Madeleine Brès – BP 1543 – 25009 BESANÇON CEDEX – Tel : +33 (0)3 81 53 28 55  
Vesoul : 10 rue Victor Dollé – Z.A.C. Technologia – CS 80142 – 70003 VESOUL CEDEX – Tel : +33 (0)3 84 76 21 11

Société d'Expertise Comptable – Tableau de l'Ordre Régional de Bourgogne Franche-Comté  
Société de Commissariat aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Besançon  
S.A.S. au Capital de 8 000 000 € – R.C.S. Besançon 622 820 223 – Siret 622 820 233 00122 – TVA Intracommunautaire FR 24 622 820 223

## LES INVITES AU FESTIN

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901  
10 rue de la Cassotte - 25000 BESANCON

### Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé et qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration

**Avec l'association FRANCE ACTIVE FRANCHE-COMTE**

**Administrateur intéressé : Monsieur Jean BESANCON, Président de l'association LES INVITES AU FESTIN et Administrateur de FRANCE ACTIVE FRANCHE-COMTE**

L'association FRANCE ACTIVE FRANCHE-COMTE a octroyé le 9 octobre 2020 à votre association un Prêt Relève Solidaire (P.R.S.) de 30.000 € sans intérêt, d'une durée de 18 mois, remboursable en une fois à l'issue de cette période.

Le Commissaire aux Comptes

**MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

A Besançon, le 19 mai 2021



**Claude PETREMANT**

Commissaire aux Comptes inscrit